

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : martin-allard-cssp-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/a0a5da5b6ebaa432b046ef40>

Date d'obtention : 2025-01-24 14:16:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une trousse d'outils qui permet d'encadrer l'intervenant scolaire pour qu'il puisse intervenir de façon sécuritaire dans son champ de compétence pour ainsi recueillir des informations et qualifier la situation. Le but est de protéger les victimes, sensibiliser les jeunes qui n'ont pas d'intentions malveillantes et aider sans nuire aux enquêtes dans les cas malveillants.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir plus en confiance pour faire face à ce genre de situation. Je vais sentir appuyer et je n'aurai pas l'impression d'avoir toute la pression de porter un tel dossier seul.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- 1- Ne jamais voir les images.
- 2- Établir les intentions
- 3- La confidentialité
- 4- Suivre les étapes de l'aide-mémoire